



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 8 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 02 mars 2021
Date de publication : 15 mars 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUIINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

21.08.03.10

Commission

Affaires Sociales, Familiales
et Scolaires

Objet

Renouvellement de la
candidature au titre « Villes
et Intercommunalités Amies
des Enfants » 2020-2026

Secrétaire de séance

Mme Blandine CRETIN-
MAITENAZ

Rapporteur

Justine GRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Marie SERMIER à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Nicolas GOMET (DCM 21.08.03.02) ; M. Jean-Pierre CUIINET (DCM 21.08.03.13-14-24) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.08.03.19-20)

Le réseau des « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants » a vu le jour en 2002, dans le cadre d'un partenariat entre l'association des Maires de France et l'UNICEF.

La Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont adhéré à ce réseau en 2014. En étant membres du réseau « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants », la ville et l'agglomération signent une convention de partenariat avec l'UNICEF. Cette convention marque l'engagement des collectivités au service des enfants et des jeunes, et de l'éducation à la citoyenneté.

Les collectivités amies des enfants s'attachent à mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local. Ainsi, il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les actions mises en œuvre et les budgets des collectivités.

Il convient de renouveler la candidature conjointement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants » pour le mandat en cours, de 2020 à 2026.

Si la candidature est retenue, la Ville de Dole s'engage à la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'UNICEF.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20210308-DCM21080310-DE
Date de télétransmission : 12/03/2021
Date de réception préfecture : 12/03/2021

La convention de partenariat repose sur les principes suivants :

- assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité,
- permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeune de son territoire,
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.

Ainsi,

Vu l'adhésion de la Ville de Dole au réseau « Intercommunalité Amie des Enfants », pour la période 2014-2020,

Vu le dossier de candidature élaboré pour la période 2020-2026,

La Ville de Dole souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF au sein du réseau « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants ».

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales, Familiales et Scolaires » du 2 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de candidature de la Ville de Dole au titre « Intercommunalité Amie des Enfants »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Éducatives
- UNICEF

*Fait à Dole, le 8 mars 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX

